



ABSTRACT

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Eyjeux, sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'insertion de l'elles des cartes actualisées.

ARTICLE 2. La mise à jour est effectuée sur les documents mis à la disposition du public à la mairie de l'Événement et au siège de l'Association Métropolitaine à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Egleux et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Pat & Linlogis, 19 rue Bernard PALLIERE, 30 05 OCT. 2022

Le Président,

Cellulose CL 302

Published by : 11th Jan 2018

Pour le Président
 Per-Rikardson
 Le Directeur Général des Services
 Sylvain ROQUE



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Eyjeaux

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200545_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_EYJEAUX.pdf
(.pdf, 3,7 Mo)



 **TÉLÉCHARGER**